

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/33

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/33

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 16 avril 2026 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président sortant :

- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, à Flocques, avenue des Canadiens, dans le cadre de la 98^è tranche, avec M. Sylvain GODU (Saint-Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 11 400 € HT.
- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, de Touffreville-sur-Eu à Brunville, dans le cadre de la 99^è tranche, avec M. Sylvain GODU (Saint-Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 45 600 € HT.
- La signature d'un marché pour la réalisation de campagnes de sondages pédologiques afin de délimiter l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) et de cartographie de vulnérabilité des Captages d'Envermeu et d'Incheville, dans le cadre de la 84^è tranche, avec AMODIAG Environnement (Prouvy). Le marché s'élève à 9 150 € HT.
- La signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage complémentaire pour le suivi de campagne pédologique des études BAC des captages d'Incheville et d'Envermeu, dans le cadre de la 84^è tranche, avec AQUA ENVIRO' (Vieux Manoir). Le marché s'élève à 1000 € HT.
- La signature d'un marché d'investigations géotechniques (recherche d'amiante et d'HAP) en vue des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, à Flocques, avenue des Canadiens, dans le cadre de la 98^è tranche, avec INFRANEO (Valliquerville). Le marché s'élève à 2730 € HT.

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un marché de Coordination de sécurité (CSPS) en vue des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, à Flocques, avenue des Canadiens, dans le cadre de la 98^è tranche, avec Nord Ouest Coordination (27370 La Saussaye). Le marché s'élève à 3460 € HT.
- La signature d'un marché de levés topographiques avec la société Euclid Géomètres-Experts (Bois Guillaume). Ces levés seront réalisés en vue du renouvellement des conduites d'eau potable et des travaux d'alimentation en eau potable de la centrale nucléaire de Penly EPR2, dans le cadre de la 99^è tranche. Le marché s'élève à 10 900 € HT.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

Fait et délibéré le 04 Juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

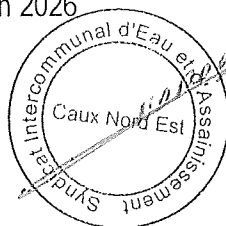
Pascal HARAUX

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/34

ADMINISTRATION GENERALE - Délégation du Comité Syndical au Président (en plus de la délégation en matière de marchés publics)

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/34

ADMINISTRATION GENERALE - Délégation du Comité Syndical au Président (en plus de la délégation en matière de marchés publics)

Vu l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est rappelé que par délibération du 16 avril 2026, le Comité Syndical a donné délégation au Président en matière de marchés à procédure adaptée pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de conception réalisation lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant maximal de 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (et des accords-cadres) de services, fournitures et travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant maximal de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation (hors attribution et hors signature) des marchés (et des accords-cadres) de services, fournitures et travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant supérieur à 50 000 € HT et inférieurs aux seuils de procédures formalisées en vigueur au moment du vote de la délibération lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est proposé au Comité Syndical de donner au Président, en plus de ces délégations, d'autres délégations.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **donner** au Président, en plus des délégations en matière de marchés à procédures adaptées accordées par délibération du 16 avril 2026, les délégations suivantes, pour :
 - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour des opérations de travaux ou études.
- **déléguer** au Président le pouvoir d'intenter, au nom du syndicat, les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre elles, dans les conditions suivantes :
 - d'autoriser le Président à représenter en justice le syndicat en cas de recours devant toutes les juridictions administratives et judiciaires,
 - de l'autoriser à se porter si nécessaire partie civile,
 - de l'autoriser à engager tout recours devant l'ensemble des juridictions administratives et judiciaires pour que le syndicat soit maintenu dans ses droits.
- **autoriser** le Président à subdéléguer aux Vice-Présidents l'ensemble des délégations accordées y compris celles accordées par délibération du 16 avril 2026.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

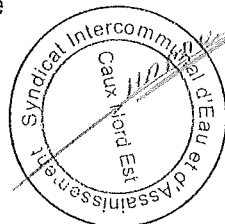
Pascal HARAUX

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/35

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/35

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 à L. 1414-4, L. 2121-21, L. 3121-15 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

M. le Président rappelle que la CAO est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée au regard des seuils européens en vigueur (tels que fixés par les textes applicables et leurs annexes), ainsi que pour rendre un avis sur certains projets d'avenants, lorsqu'ils entraînent une augmentation supérieure à 5 % du montant global du marché. En dehors de cette procédure, la CAO peut être sollicitée mais son avis ne sera que consultatif.

Dans un département, une commune de 3 500 habitants et plus, un établissement public (sauf établissement public social ou médico-social et office public de l'habitat), la CAO est composée par l'autorité habilitée à signer ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante.

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **procéder** à l'élection des membres de la CAO.
- **ne pas recourir** au scrutin secret.

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée. En application de l'article L. 2121-21 du CGCT les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante.

Liste unique :

Membres titulaires (5) : Benoît LAVOINE (Flocques), Jean-Pierre TROLEY (Longroy), Rémi GROUT (St-Martin-le-Gaillard), Mickaël NORMAND (Millebosc), Ghislaine DECAYEUX (Guerville).

Membres suppléants (5) : Nathalie AVISSE-GROUT (Canehan), Thierry FORTIN (Puisenval), Christophe ROUSSEL (Incheville), Cyril GEST (St-Rémy-Boscrocourt) Martine TOUZAIN (Criel-sur-Mer).

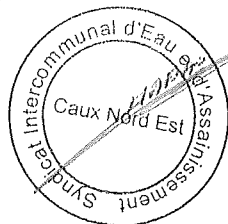
Les membres ci-dessus sont proclamés élus.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

Pascal HARAUX



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/36

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des membres de la commission de délégation de service public

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/36

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des membres de la commission de délégation de service public

M. le Président rappelle que la CDSP est compétente pour analyser les dossiers de candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, analyser les offres et émettre un avis sur celles-ci, ainsi que pour donner son avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Dans un département, une commune de 3 500 habitants et plus, un établissement public, la commission de délégation de service public est composée par l'autorité habilitée à signer ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante.

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **procéder** à l'élection des membres de la CDSP.
- **ne pas recourir** au scrutin secret.

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée. En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante.

Liste unique :

Membres titulaires (5) : Benoît LAVOINE (Flocques), Alain GREBOVAL (St-Rémy-Boscrocourt), Mickaël NORMAND (Millebosc), Laurent CARPENTIER (Fresnoy-Folny), Jean-Pierre TROLEY (Longroy),

Membres suppléants (5) : Aline DELAUNAY (Monchy-sur-Eu) Sabrina RIMBERG (St-Pierre-en-Val) Jean-Christophe LE ROY (Longroy), Thierry FORTIN (Puisenval), Agnès JOIN (Melleville)

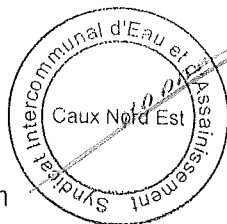
Les membres ci-dessus sont proclamés élus.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

Pascal HARAUX



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/37

AFFAIRES GENERALES – Désignation du représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la vallée de l'Yères

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canéhan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canéhan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/37

AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la vallée de l'Yères

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L212-4 et R212-30 ;

Conformément aux dispositions des articles L212-4 et R212-30 du Code de l'Environnement, la Commission Locale de l'Eau (CLE) comprend plusieurs collèges dont un composé de représentants des collectivités.

La CLE constitue l'instance de concertation et de gouvernance du SAGE, chargée des réflexions et des orientations relatives à la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Yères.

Le syndicat était représenté au sein de la CLE du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de l'Yères. Il est proposé de reconduire cette participation et de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **reconduire** la participation du syndicat au sein du sein du collège des représentants des collectivités de la CLE du schéma d'aménagement de gestion des eaux SAGE de la vallée de l'Yères.

- ne pas **désigner** ses représentants par un scrutin secret, mais à main levée.

Candidatures

Si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Un seul candidat se présente pour le poste de titulaire : Pascal HARAUX (Criel-sur-Mer)

Une seule candidate se présente pour le poste de suppléant : Nathalie AVISSE-GROUT (Canehan),

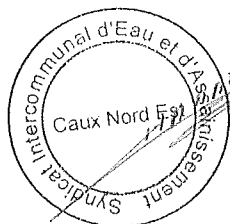
M. Pascal HARAUX est désigné délégué titulaire, et Mme Nathalie AVISSE-GROUT est désignée déléguée suppléante, représentant le Syndicat au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la vallée de l'Yères.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

Pascal HARAUX



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/38

AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la vallée de la Bresle

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Étaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Étaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/38

AFFAIRES GENERALES – Désignation du représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la vallée de la Bresle

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L212-4 et R212-30 ;

Conformément aux dispositions des articles L212-4 et R212-30 du Code de l'Environnement, la Commission Locale de l'Eau (CLE) comprend plusieurs collèges dont un composé de représentants des collectivités. La CLE du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la vallée de la Bresle a été installée par l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012.

La CLE constitue l'instance de concertation et de gouvernance du SAGE, chargée des réflexions et des orientations relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Bresle.

Le syndicat était représenté au sein de la CLE du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de la Bresle. Il est proposé de reconduire cette participation et de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **reconduire** la participation du syndicat au sein du collège des représentants des collectivités de la CLE du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de la Bresle.

- ne pas **désigner** ses représentants par un scrutin secret, mais à main levée.

Candidatures

Si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Une seule candidate se présente pour le poste de titulaire : Marie-Pierre VITTU (Etalondes).

Une seule candidate se présente pour le poste de suppléant : Ghislaine DECAYEUX (Guerville).

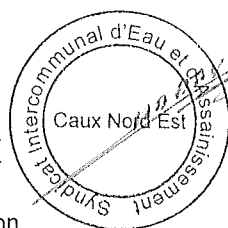
Mme Marie-Pierre VITTU est désignée déléguée titulaire, et Mme Ghislaine DECAYEUX est désignée déléguée suppléante, représentant le Syndicat au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la vallée de la Bresle.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

Pascal HARAUX



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/39

ADMINISTRATION GENERALE lieux des réunions de Comité Syndical

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/39

ADMINISTRATION GENERALE lieux des réunions de Comité Syndical

Il est proposé de donner l'autorisation au Président d'organiser les réunions du Comité syndical dans toute salle des communes du territoire du syndicat.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

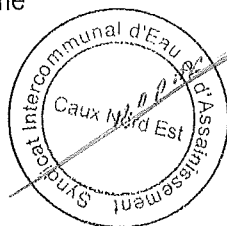
- **autoriser** le Président à organiser les réunions du Comité syndical dans toute salle des communes du territoire du syndicat.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

Pascal HARAUX



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUN 2026**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/40

INTERCOMMUNALITE – Extension du périmètre d'exercice de la compétence Eau potable à la totalité du territoire de Wanchy-Capval et de Douvrend

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/40

INTERCOMMUNALITE – Extension du périmètre d'exercice de la compétence Eau potable à la totalité du territoire de Wanchy-Capval et de Douvrend

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-5 et L.5211-18,

Vu les statuts du syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Caux Nord Est (SIEA Caux Nord Est),

Vu les statuts du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Wanchy-Douvrend (SAEP Wanchy-Douvrend),

Vu la délibération du Comité syndical du SIEA Caux Nord Est du 15/12/2025 concernant l'extension du périmètre d'exercice de la compétence Eau potable à la totalité du territoire de Wanchy-Capval et de Douvrend

Vu la délibération du Comité Syndical du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Wanchy-Douvrend en date du 3 mars 2026, concernant la fusion des deux syndicats,

La Commune de Wanchy-Capval adhère au SIEA Caux Nord Est pour la compétence eau potable pour une partie de son territoire : hameaux de Fuméchon, Capval et du Mont Landrin.

La Commune de Douvrend adhère au SIEA Caux Nord Est pour la compétence eau potable pour une partie de son territoire : hameau de Renouval et ferme de Huppy.

Le syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Wanchy-Douvrend a sollicité la fusion des deux syndicats : SAEP Wanchy-Douvrend et SIEA Caux Nord Est. La délibération du 3 mars 2026 a été transmise au SIEA Caux Nord Est le 10 mars 2026. Il est rappelé que par délibération du 15/12/2025, le Comité Syndical du SIEA Caux Nord Est a donné un accord de principe à l'extension du périmètre d'exercice de la compétence Eau potable à la totalité du territoire de Wanchy-Capval et de Douvrend.

Cependant, le SIEA Caux Nord Est ne souhaite pas la création d'une nouvelle structure qui serait issue d'une fusion.

Les deux communes membres du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Wanchy-Douvrend proposent d'adhérer au SIEA Caux Nord Est après leur retrait du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Wanchy-Douvrend.

Il convient donc de refuser la fusion proposée par le syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Wanchy-Douvrend et d'attendre les demandes d'adhésion des deux communes concernées.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **refuser** la demande de fusion avec le syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Wanchy-Douvrend ;

La présente délibération sera notifiée au syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Wanchy-Douvrend.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

Pascal HARAUX



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens» : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2025/41

EAU POTABLE - Modification du périmètre de protection du captage de Villy-sur-Yères (Arrêté de DUP du 15/07/2021)

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/41

EAU POTABLE - Modification du périmètre de protection du captage de Villy-sur-Yères (Arrêté de DUP du 15/07/2021)

Un périmètre de protection a été instauré autour du captage de Villy-sur-Yères, par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP), du 15 juillet 2021.

La parcelle cadastrée section AD numéro 45, de Villy-sur-Yères, a été inscrite « en herbe » à l'article 2, paragraphe « Le périmètre de protection rapproché – Commune de Villy-sur-Yères », de l'arrêté préfectoral, ainsi que sur les plans, alors qu'elle était inscrite « en culture » dans l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Fin 2020, le commissaire enquêteur a indiqué que cette parcelle était sous Mesure Agro Environnementale et Climatique et devait être pérennisée en herbe. Le propriétaire, en déposant ses registres parcellaires PAC, a apporté la preuve qu'en 2015-2016, la parcelle était en culture comme précisé par l'hydrogéologue, et qu'en 2020-2021 elle était toujours en culture. La demande de remise en herbe de cette parcelle de 6.2952 hectares, apparaît donc comme une erreur, que le Syndicat avait à tort confirmé dans la réponse au commissaire enquêteur.

Considérant que la parcelle AD 45 est traversée par la ligne de crête d'un sous bassin versant de l'Yères et qu'elle est relativement plane, ce qui justifiait l'avis de l'Hydrogéologue de la laisser en culture ;

Considérant que la parcelle voisine AD 46pp, plus proche du captage, est inscrite « en culture » ;

Considérant que l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP), du 15 juillet 2021, autour du captage de Villy-sur-Yères, comporte une erreur en ce qui concerne la parcelle AD 45 ;

Il est proposé de solliciter une modification de l'arrêté préfectoral pour laisser la parcelle AD 45 en culture.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

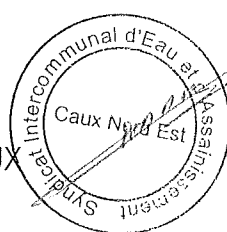
- **solliciter** la modification de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021, déclarant d'utilité publique les opérations et travaux relatifs à la mise en place du périmètre de protection autour du captage de Villy-sur-Yères, en repositionnant la parcelle cadastrée section AD numéro 45 de Villy-sur-Yères, d'une contenance de 6.2952, à conserver en culture ;
- **autoriser** le Président à signer tout document et mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

Pascal HARAUX



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens»: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/42

DOMAINE ET PATRIMOINE – EAU POTABLE- Convention de servitude de canalisation d'eau potable - Petit Caux (Guilmécourt)

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/42

DOMAINE ET PATRIMOINE – EAU POTABLE - Convention de servitude de canalisation d'eau potable - Petit Caux (Guilmécourt)

Le Syndicat a réalisé, chemin du bois, Commune de Petit Caux (Commune déléguée : Guilmécourt) des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 88^e tranche. La route ne présentant plus d'accotement depuis la vente de terrains par la commune, la canalisation a été posée à l'emplacement de l'ancienne. Cet emplacement se situe sur un terrain privé.

Le projet de convention précédemment établi ayant été refusé par le service de publicité foncière, il est proposé au Comité Syndical de donner une nouvelle autorisation de signature d'une convention de servitude avec le propriétaire du terrain, qui consent au profit du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux-Nord-Est, un droit de passage de la canalisation souterraine d'eau potable sur son terrain. Ce passage s'exerce sur la parcelle sise, Commune de Petit Caux (Commune déléguée : Guilmécourt) cadastrée Section ZD numéro 14.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

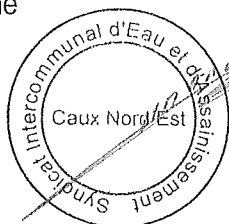
- **autoriser** la 1^{ère} Vice-Présidente à signer une convention de servitude relative au passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle, sise Commune de Petit Caux (Commune déléguée : Guilmécourt), cadastrée Section ZD numéro 14 avec le propriétaire du terrain. L'acte sera passé en la forme administrative.
- **autoriser** le Président et la 1^{ère} Vice-Présidente à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

Pascal HARAUX



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Joël Martel".

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

N°2026/43

FINANCES - EAU POTABLE – Tarif vente d'eau potable

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mai 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Mesnil-Réaume, sous la Présidence de Monsieur Pascal HARAUX, Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	56	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

Etaient présent(e)s : Pascal HARAUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI H.PETIT (S) (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT C.SAGER (S) (Canehan) M.TOUZAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS M.DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) M.P.VITTU D.LECOINTE (S) (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) B.LAVOINE M.MARTIN (S) (Flocques) L.CARPENTIER J.P.DUHAMEL (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE M.FOUCOUT (S) (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND (Millebosc) A.DELAUNAY (S) (Monchy-sur-Eu) C.LECONTE (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL C.GEST (S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) J.M.GILLET (Etalondes) E.FACQUE (Flocques) P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) P.LEFORT (Londinières) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD (Petit-Caux) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) J.MASSY F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Joël MARTEL.

Date de publicité de l'avis de convocation : 27 mai 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2026/43

FINANCES - EAU POTABLE – Tarif vente d'eau potable

Vu l'article L.2224-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité syndical du 19/01/2022, relative au tarif de vente d'eau potable au 1er avril 2021,
Vu la délibération du Comité syndical du 15/12/2025, relative au tarif de vente d'eau potable au 1er janvier 2026,

La CFSP est concessionnaire du service public d'eau potable du syndicat depuis le 1er avril 2021 pour une durée de douze ans. La part syndicale de la redevance de fourniture d'eau potable au SIAEPA Dieppe Nord correspondait jusqu'au 31 mars 2021 à 0.1677 € H.T. / m³. Par délibération du 19/01/2022, le Comité syndical a maintenu ce tarif et a fixé la part syndicale proportionnelle de la redevance de fourniture d'eau potable à d'autres collectivités (SIAEPA Dieppe Nord, SAEP de la région de Wanchy-Douvrend et commune d'Envermeu) à 0.1677 € H.T. / m³ au 1er avril 2021. Par délibération du 15/12/2025, le Comité syndical a fixé la part syndicale proportionnelle de la redevance de fourniture d'eau potable à d'autres collectivités à 0.80 € H.T. / m³ au 1er janvier 2026.

Le syndicat Dieppe Nord a sollicité les justifications de cette augmentation.

Monsieur le Président rappelle que l'article 11 de la convention de vente d'eau signée avec le SIAEPA Dieppe Nord en 2023 précise que, pour tenir compte de l'évolution des conditions techniques, la convention pourra être révisée à l'initiative de la partie la plus diligente dans plusieurs cas dont le cas suivant :

- En cas de modification d'ouvrages existants ou création d'ouvrages nouveaux destinés à accroître la sécurité de l'approvisionnement et l'amélioration de la fourniture, en cas d'approbation d'un projet particulier ou général visant à renforcer les réseaux d'eau intéressant les Parties.

Considérant que les travaux suivants sont engagés par le SIEA Caux Nord Est pour l'alimentation en eau potable dans le cadre du grand chantier de Penly (99^e tranche) :

- renouvellement des réseaux entre Touffreville-sur-Eu et Brunville,
- interconnexion entre les forages de Criel-sur-Mer et Touffreville-sur-Eu,
- renforcement des pompes des différents ouvrages ;

Considérant que ces travaux vont bénéficier au SIAEPA Dieppe Nord et engendreront des coûts supplémentaires de fonctionnement pour le SIEA Caux Nord Est ;

Considérant que ces travaux font partie des critères de révision de l'article 11 de la convention de vente d'eau signée avec le SIAEPA Dieppe Nord en 2023 ;

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 56 voix pour, 1 voix contre, décide :

- de **confirmer** le tarif de la part syndicale proportionnelle de la redevance de fourniture d'eau potable aux collectivités à 0.80 € H.T. / m³ au 1er janvier 2026, fixé par délibération du 15/12/2025 ;
- d'**autoriser** le Président à signer avec les collectivités concernées par la fourniture d'eau potable, une convention de vente d'eau ou un avenant précisant cette redevance ;
- d'**autoriser** le Président à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Président

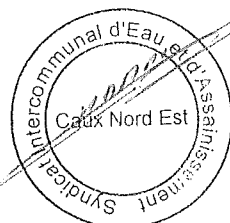
Pascal HARAUX

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **11 JUIN 2026**

Notification :



Le Secrétaire de Séance

Joël MARTEL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr